



MOP6 Espoo, Genève, je. 5 juin 2014, Point 10 ordre du jour (vers 15 h)

Déclaration de Gérard Poffet, sous-directeur de l'Office fédéral de l'environnement suisse

Mesdames, messieurs

En tant que membre de la direction de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), c'est avec plaisir que je représente la Suisse aujourd'hui.

L'OFEV remplit des tâches ministérielles ainsi que des tâches techniques et scientifiques dans le domaine de l'environnement. En plus d'être une autorité d'exécution, l'OFEV prépare la réglementation environnementale à la demande du gouvernement et du parlement et s'engage avec ses 560 collaborateurs à ce que celle-ci soit correctement appliquée.

Au niveau international, il s'engage activement et œuvre à trouver des solutions communes aux problèmes globaux et régionaux de l'environnement. En tant qu'autorité d'exécution, l'OFEV est également compétent pour les questions liées à l'application de la Convention d'Espoo en Suisse.

Pour la Suisse, la Convention est entrée en vigueur en septembre 1997. Nous avons également ratifié le 1^{er} amendement à la Convention en juin 2010 et le 2^{ème} amendement en mars 2013. Jusqu'à aujourd'hui, la Suisse a appliqué la Convention dans une trentaine de cas.

De manière générale nous constatons que la Convention d'Espoo a permis d'accroître la coopération en matière environnementale entre la Suisse et ses États riverains, et ceci dans l'intérêt de chacun.

L'expérience acquise nous a toutefois montré que chaque cas a ses caractéristiques propres et que la collaboration avec les pays voisins est absolument nécessaire pour garantir de bons résultats. Cependant nous avons aussi constaté que la Convention ne résout pas tous les problèmes. Il y a notamment encore des divergences entre les Parties concernant le contenu de la notification, les délais de réponse ou encore sur l'interprétation de certains termes.

La Convention et les rencontres entre les Parties, que se soit lors de cette conférence ou des réunions du groupe de travail, offre un très bon cadre pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

La Convention a eu également un impact important au niveau international en ce qui concerne le développement et l'harmonisation des lois sur l'environnement et la promotion des études d'impact sur l'environnement (EIE) dans la région CEE-ONU. Dans ce contexte, la Suisse se réjouit de l'ouverture prochaine de la Convention aux pays non membres de la CEE, qui permettra de promouvoir une bonne coopération entre les pays au sein et en dehors de la région de la CEE.

La Suisse attache une importance particulière au soutien des activités du programme de travail de la Convention visant à renforcer les capacités en matière d'études d'impact sur l'environnement dans les pays d'Asie centrale et en Azerbaïdjan, pays formant un groupe de vote avec la Suisse au GEF. A noter qu'en juillet 2013, la conférence finale du programme suisse de renforcement des capacités EIE en faveur des pays précités s'est tenue au Tadjikistan. Nous nous réjouissons des résultats obtenus et sommes heureux que certaines activités profitent à une mise en œuvre efficace de la Convention.

En Suisse, seule l'EIE est prescrite dans la loi. Pour l'instant il n'existe pas de législation relative à l'évaluation stratégique environnementale (ESE) au niveau national et la Suisse n'a jusqu'à présent pas ratifié le protocole relatif à l'ESE. Malgré cela, de nombreuses ESE sont réalisées sur des bases volontaires. Dans le Canton de Genève où nous nous trouvons, l'ESE est même obligatoire. Le Conseil fédéral suisse s'est fixé pour objectif d'instaurer une « Appréciation des effets », instrument qui devrait combiner l'ESE et l'évaluation de la durabilité.

Une application systématique de l'EIE et l'introduction de l'ESE vont dans le sens d'une économie verte. Il est en effet important de garantir que les investissements dans les infrastructures soient effectués en connaissance des impacts sur l'environnement et en cherchant à les limiter au maximum. Il est également très important de pouvoir évaluer assez tôt et de prendre en considération les impacts environnementaux des programmes et législations à venir.

Il est donc fondamental pour un développement durable que soient poursuivies l'expérimentation dans la conception et la mise en œuvre de ces deux instruments que sont l'EIE et l'ESE. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Parties à la Convention et celles au Protocole, comme nous avons l'occasion de le faire aujourd'hui, en sont des éléments cruciaux.

J'ai été heureux d'entendre que le cocktail d'hier soir, offert par la Suisse, ait permis des échanges informels très fructueux entre les délégués.

Pour finir, je tiens à remercier le Secrétariat de la Convention pour l'organisation de cette conférence au siège de l'ONU à Genève et vous souhaite encore un très bon séjour en Suisse.